

SESSION 2023

RECRUTEMENT DES PERSONNELS DE DIRECTION

TROISIÈME CONCOURS

ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

Première épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve vise à vérifier les connaissances du candidat en matière de culture administrative, juridique et de gestion des ressources humaines ainsi que d'organisation et de fonctionnement du système éducatif.

L'épreuve consiste en un questionnaire qui sollicite, outre des connaissances, les capacités d'analyse, de raisonnement et d'expression écrite du candidat.

Durée : 4 heures

Coefficient : 1

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier.

Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

L'épreuve consiste en un questionnaire qui sollicite, outre des connaissances, les capacités d'analyse, de raisonnement et d'expression écrite du candidat.

Durée 4 heures et coefficient 1.

Question 1 :

Comment, en qualité de proviseur, mobiliser les acteurs de l'orientation pour accompagner les élèves et les familles dans la démarche et les échéances d'orientation post-terminale ?

Question 2 :

Comment, en qualité de personnel de direction, et notamment en lien avec les corps d'inspection, penser une stratégie de formation et d'accompagnement des néo titulaires et/ou des enseignants affectés dans votre établissement ?

Question 3 :

La gestion du climat scolaire et du bien-être des élèves : quels sont les instances et les leviers d'action sur lesquels peut s'appuyer le chef d'établissement pour atteindre cet objectif ?

Question 4 :

L'établissement dans son environnement institutionnel et partenarial : quels sont les principaux partenaires internes et externes à l'éducation nationale avec lesquels il peut collaborer dans le cadre de son projet d'établissement ?

Question 5 :

Pouvez-vous préciser l'intérêt des évaluations nationales de 6^{ème} dans un collège ou des tests de positionnement dans un lycée (élèves entrant en seconde générale, technologique ou professionnelle ou en première année de certificat d'aptitude professionnelle) ?

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
D C V	0 0 1 0 N	1 0 1	9 4 2 8

